

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 05/2020****Chemin du Chêne / Route de Lausanne 65
Mise en conformité des collecteurs communaux**

Crédit demandé : CHF 370'000.- HT (collecteurs)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie le 26 mai 2020 pour l'examen de ce préavis, sous la présidence de M. Philippe Vaucher et de 7 de ses membres, 1 étant excusé (M. Christophe Vincent Corbaz).

Nous remercions M. le Syndic Jean-Pierre Sueur et M. Jacques Marchand Municipal en charge des Travaux et Infrastructures, pour les renseignements donnés et les réponses à nos questions.

Introduction

Dans le cadre de la mise en conformité de son réseau d'évacuation des eaux, processus de longue durée que la Municipalité réalise selon un planning sur plusieurs années, le service des Travaux et Infrastructures prévoit le dédoublement du réseau existant sur une distance de 150 mètres afin d'augmenter la capacité d'évacuation des eaux dans ce quartier, dont l'insuffisance se constate lors de chaque épisode pluviométrique important.

La CoFin relève que ces investissements sont justifiés, tant ils s'inscrivent dans l'objectif général d'amélioration du réseau des collecteurs.

Nous vous renvoyons aux conclusions de la Commission ad'hoc quant aux réflexions sur les options choisies.

Examen du préavis

La réfection des collecteurs EU et EC figure au plan des investissements 2020 à 2024 à hauteur de CHF 500'000.-. Le crédit demandé, sur la base des soumissions reçues, se monte à CHF 370'000.- HT.

La CoFin apprécie le choix judicieux des matériaux opéré par la Municipalité, à savoir d'opter pour un enrobage des conduites en sable, qui permet une économie certaine en évitant un enrobage en béton. De plus, la direction des travaux sera assurée par les services communaux, limitant également les dépenses.

Ces travaux tiennent compte des développements futurs sur la Commune, et les diamètres des canalisations ont été calculés en conséquence.

Sans remettre en cause l'utilité des travaux, la CoFin aurait aimé savoir dans quelle mesure les priorités dans ces réfections de canalisations avaient été redéfinies ou pas en lien avec les problèmes constatés à différents endroits (Rte de Penau, ZI du Budron, Quartier Rionzi, Ch. Champ du Bois, Ch. Des Martines etc...). *Il s'avère que tel ne semble pas être le cas, et que les priorités restent définies selon un calendrier pré-existant.* Toutefois, l'urgence de cette réfection apparaît lors de très fortes pluies, puisqu'une grille est parfois déplacée et rend les lieux particulièrement dangereux.

La CoFin a demandé à disposer de plus d'informations, pour apprécier le projet dans son ensemble, tels que : relevés pluviométriques, présentation des bassins versants, zones bénéficiant de ces travaux, etc... Elle a reçu le 29 mai, de M. Vincent PORCHET, un document datant de 2013 présentant le concept d'évacuation des eaux de la Commune, ainsi que quelques réponses complémentaires aux questions ouvertes.

Après ces quelques échanges, M. Jean Pierre Sueur nous informe de ce qui est pratiqué dans d'autres communes, en matière de réfection des collecteurs, à savoir que la Municipalité agit sans préavis, dans le cadre d'un plan d'investissements global annuel. Ce second préavis de 2020 traitant de collecteurs amène la CoFin aux réflexions suivantes. Ces travaux sont nécessaires, ils s'inscrivent dans un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ; actuellement les préavis sont présentés pour un coût total avoisinant CHF 2 millions par an.

Dans un souci d'efficacité et de simplification, et, uniquement dans le cadre de la mise en conformité des collecteurs, la CoFin demande à la Municipalité de proposer une enveloppe annuelle globale en marge du budget, de renoncer à la présentation de préavis individuels, d'informer la CoFin des coûts effectifs à la fin de chacun des projets, et, d'établir annuellement – avec les comptes annuels, ou séparément – un rapport sur l'utilisation de cette limite.

Conclusion

La Commission des Finances, par 7 voix pour, et, 1 abstention, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC, sur la route de Lausanne (tronçon ch. du Chêne – rte de Lausanne 65) ;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de **CHF 370'000.-** (HT) relatif aux travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » (460.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 juin 2020

Le président : Philippe Vaucher



Les membres : Arnaud Brulé



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Christophe-Vincent Corbaz

Excusé

Nadège Longchamp-Geiser



Olivier Maggioni



Remo Studer



Claudine Testaz-Rouiller



Le rapporteur : Cédric Mottier

